

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



18006727

Tribunal de Commerce du Hainaut
- Tribunal de Charleroi -
20 DEC 2017
Greffe
Le Greffier

N° d'entreprise : 0831 976 522

Dénomination

(en entier) : **HOLDMAISY**

(en abrégé) :

Forme juridique : **SPRL**

Adresse complète du siège : **AVENUE JEAN MERMOZ 1 BTE 4 - 6041 GOSSELIES**

Objet de l'acte : Délégation de pouvoirs spéciaux

* Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance du 23 novembre 2017

1. POUVOIRS SPECIAUX

Afin de faciliter le fonctionnement interne de la Société et conformément aux dispositions statutaires, le conseil de gérance décide à l'unanimité de ses membres de donner les délégations de pouvoirs spéciaux suivantes à F.O.A. Management SPRL, dont le siège social est situé à 1150 Woluwe-Saint-Pierre, avenue des Grands Prix 80, RPM Bruxelles, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0676.589.549, elle-même représentée par Madame Nadia Vrancken, née le 25 avril 1975 à Kolwezi, domiciliée à 1150 Woluwe-Saint-Pierre, avenue des Grands Prix 80 :

- Négocier, conclure et signer les contrats financiers jusqu'à 2,5 millions d'euros, en ce compris les contrats d'emprunts bancaires en relation avec les projets immobiliers ; représenter la Société dans les relations avec les banques ;

- Représenter la Société à la constitution de toute Société de projet (SPV) ;

- Négocier, conclure et signer au nom et pour le compte de la Société toutes cession ou acquisitions de parts ou actions dans le cadre de partenariats de portage des projets immobiliers développés dans les sociétés détenues en tout ou en partie par la Société, jusqu'à 2,5 millions d'euros y compris la représentation dans les actes notariés y relatifs ; Accomplir toutes formalités liées à ces contrats, en ce compris auprès des autorités et des banques ; représenter la Société à l'égard des partenaires dans le cadre de ces partenariats ;

- Négocier, conclure, résilier ou rompre les contrats liés à la communication interne et externe ; déposer tous marques et brevets ; représenter la Société dans les relations avec les cocontractants ;

- Négocier, conclure, résilier ou rompre les autres contrats utiles au soutien à l'activité ; représenter la Société dans les relations avec les cocontractants ;

- Souscrire tout type d'assurances (obligatoires ou non) en relation avec les activités de la Société ou avec les projets immobiliers ; représenter la Société dans les relations avec les intermédiaires et sociétés d'assurances ;

- Disposer de la signature sur les comptes bancaires de la Société jusqu'à un montant de 500.000 € par transaction bancaire, encaisser tous chèques et autres avoirs ou effets de commerce ;

- Représenter la Société dans ses rapports avec l'administration fiscale ;

- Introduire toutes demandes de subventions appropriées auprès des institutions internationales, européennes et/ou nationales ; Représenter la Société dans le cadre du suivi de ces demandes et des contacts avec l'administration et/ou institutions compétentes en relation avec ces dossiers ;

- Représenter la Société en justice en demandant comme en défendant ;

- Représenter la Société dans les actes notariés ;

- Négocier, conclure et signer tout contrat de travail ; représenter la Société dans ses relations avec le secrétariat social et les administrations compétentes en matière sociale et signer tous les documents requis par la législation sociale ;

- Effectuer les achats (ou ventes) de bien meubles, de matériels et de marchandises courantes pour la Société ;

- Traiter et signer toutes correspondances ;

- De manière générale, accomplir tout autre acte de gestion courante n'engageant pas la Société au-delà d'un montant de 100.000 €.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/01/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



La présente délégation de pouvoirs est accordée avec faculté de subdélégation spéciale au profit de tout tiers que le mandataire désignera.

Pour (i) les actes ci-dessus listés, au-delà des seuils précités ainsi que pour (ii) les actes hypothécaires et (iii) les accords de partenariats et pactes d'actionnaires, la délégation de pouvoirs est accordée à F.O.A. Management SPRL, elle-même représentée par Madame Nadia Vrancken, gérante et un autre gérant de la Société, agissant ensemble.

La présente délégation de pouvoirs annulent et remplacent les pouvoirs provisoires délégués en date du 14 septembre 2017.

2. POUVOIRS

Le conseil donne tous pouvoirs à Madame Myriam Jacquemart et/ou Madame Sabrina Lo Vétére, chacune pouvant agir seule, pour l'exécution des résolutions qui précèdent et notamment afin de procéder au dépôt du présent procès-verbal au greffe du Tribunal de Commerce compétent et faire tout ce qui est nécessaire afin d'assurer la mention de ce dépôt aux Annexes du Moniteur belge conformément aux articles 74 et 75 du Code des sociétés et afin d'accomplir toutes les formalités requises auprès de la Banque Carrefour des Entreprises.

Pour Holdmaisy SPRL
Lo Vétére Sabrina
Mandataire